

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Jean Paul VEAUDEQUIN, Angèle DIEZ, Laurent NADIRAS, Céline MARIE, Philippe DESTAILLEURS, Marie-Laure ATGER, François BERTRAND, Isabelle MENEAU, Olivier BOURAND, Mélanie CHAUEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Laure ATGER a été élue secrétaire.

- **Installation du nouveau conseil municipal :**

Monsieur Philippe DESTAILLEURS, doyen du conseil municipal, ouvre la séance et indique qu'à la suite du scrutin du 15 mars dernier, le résultat de l'élection, avec un taux de participation de 75%, 234 votants pour 228 en suffrage exprimés, est le suivant :

- Liste « LA ROCHE GUYON POUR TOUS » emmenée par Madame Capucine FAIVRE a obtenu 148 voix, soit 65%
- Liste « UN AVENIR A BATIR ENSEMBLE » emmenée par Monsieur Olivier BOURAND a obtenu 80 voix, soit 35%

Monsieur Philippe DESTAILLEURS indique qu'ont été déclarés élus, dans l'ordre du tableau, les conseillers suivants :

- Madame Capucine FAIVRE
- Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN
- Madame Angèle DIEZ
- Monsieur Laurent NADIRAS
- Madame Céline MARIE
- Monsieur Philippe DESTAILLEURS
- Madame Marie-Laure ATGER
- Monsieur François BERTRAND
- Madame Isabelle MENEAU
- Monsieur Olivier BOURAND
- Madame Mélanie CHAUEAU

Il déclare donc le nouveau conseil municipal de La Roche-Guyon installé.

Il demande qu'une secrétaire de séance soit nommée, Madame Marie-Laure ATGER est nommée secrétaire de séance ainsi que 2 assesseurs qui sont Monsieur Olivier BOURAND et Madame Mélanie CHAUEAU qui assureront les missions du dépouillement.

- **Election du Maire :**

Monsieur DESTAILLEURS demande qui souhaite se porter candidat : Madame Capucine FAIVRE est candidate

Monsieur DESTAILLEURS propose que le scrutin se déroule à bulletin secret.

Résultats du vote : Madame Capucine FAIVRE : 10 voix

Vote blanc : 1

Madame Capucine FAIVRE est proclamée maire et prend immédiatement sa place.

Discours de Madame Capucine FAIVRE, Elue Maire de La Roche Guyon

*Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Chers Guyonnais,*

Je veux tout d'abord remercier les habitants de La Roche-Guyon pour leur confiance renouvelée.

- Elle est le signe de votre reconnaissance dans la qualité du travail accompli tout au long des 6 années passées.*
- Elle est également le signe de la justesse et de la pertinence des choix qui ont été faits pour le village.*

Alors que nous refermons un chapitre, je veux remercier chaleureusement les membres du conseil municipal qui avec Jean-Paul, nous ont accompagné avec fidélité. Les agents communaux, et toutes celles et ceux qui se sont engagés pour le village aux côtés de la commune.

Le résultat de l'élection de dimanche témoigne d'abord une belle mobilisation civique de notre village, puisque 75% des personnes inscrites sur les listes électorales se sont déplacées pour voter.

La présence de deux listes candidates a offert la possibilité d'un choix réel entre deux équipes et des projets dont l'esprit m'a toutefois semblé se rejoindre sur de nombreux points.

La réforme du mode de scrutin permet désormais d'attribuer 2 sièges de conseillers municipaux à la liste battue.

Je crois qu'il s'agit d'une bonne chose.

Quel autre lieu qu'un conseil municipal pour échanger des idées et nourrir des discussions avec respect.

Quel autre lieu qu'un conseil municipal pour œuvrer collectivement à la « res publica ».

Nous sommes ici la petite république dans la grande. Gardons en tête cette formule pour demeurer exigeants dans nos décisions et dignes dans nos débats.

Enfin, je veux remercier le conseil municipal qui m'accorde sa confiance pour un nouveau mandat de maire.

Nous avons beaucoup entendu parler des maires ces dernières semaines. Difficultés, certes réelles, de l'exercice de ce mandat, blues des élus locaux, crise des vocations, concilier vie professionnelle, familiale et mandat, attaques personnelles, etc...

Qu'il est facile de verser dans le pessimisme !

A l'inverse, je n'oublie pas la joie des rencontres et des amitiés qui se nouent dans la vie municipale et au-delà.

Les mercis et les sourires lorsqu'on a pu être utile. Les traits d'humour, un peu taquins parfois.

La formidable et unique ouverture sur son environnement que représente cette fonction.

L'énergie donnée, et décuplée reçue en retour.

Le plaisir de voir les choses avancer pour que la démocratie locale demeure forte et vivante.

Je n'oublie pas non plus l'honneur que vous me faites de croire collectivement en nos capacités à œuvrer pour nos concitoyens et de porter des projets collectifs majeurs pour La Roche-Guyon.

Nous avons devant nous 7 années pour agir, agir, sans cesse agir

En avant au service de La Roche-Guyon, et de la République.

Madame le Maire informe qu'à présent nous allons procéder à l'élection des adjoints mais auparavant une délibération doit être prise fixant le nombre, celle-ci ne peut excéder 30% de l'effectif du conseil soit 3.

Elle demande si le conseil municipal est d'accord pour fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Avant de passer à l'élection des adjoints, Madame Capucine FAIVRE précise les délégations prévues pour chaque adjoint :

- **1er adjoint** : Travaux dans le village, Entretien des bâtiments communaux et la validation d'état civil
- **2ème adjointe** : La communication dans le village, la solidarité, les loisirs et la vie locale ainsi que la validation des actes d'état civil
- **3ème adjoint** : L'école, la jeunesse ainsi que la validation des actes d'état civil

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Elle informe avoir reçue une seule liste pour l'élection des adjoints, elle est composée de Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN, Madame Angèle DIEZ et Monsieur Laurent NADIRAS et demande s'il existe une autre liste à porter à la connaissance du conseil et aucune autre liste n'est présentée.

- **Résultat du 1^{er} tour** : La liste menée par Monsieur VEAUDEQUIN Jean-Paul obtient 10 voix pour et un bulletin blanc, la majorité absolue étant de 6 voix, cette liste est élue au premier tour soit :
 - 1^{er} adjoint : Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN
 - 2^{ème} adjointe : Madame Angèle DIEZ
 - 3^{ème} adjoint : Monsieur Laurent NADIRAS

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Philippe DESTAILLEURS, conseiller municipal, aura en charge l'urbanisme avec une délégation de signature pour les actes suivants :

- Les récépissés de dépôts de déclaration préalable de travaux
- Les avis de dépôts
- Les pièces complémentaires
- Les CERFA
- Les certificats d'Urbanisme

Madame le Maire complète la séance en précisant que les conseillers communautaires qui siégeront à la communauté de communes Vexin Val de Seine sont nommés automatiquement dans l'ordre du tableau. Pour notre commune un délégué doit être nommé qui s'avère être le Maire et un suppléant qui doit être le 1^{er} adjoint.

Les 2 conseillers communautaires seront Madame Capucine FAIVRE et Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN, puis elle donne lecture de la charte de l'élus local.

DÉLIBÉRATIONS :

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Madame le Maire donne lecture de la délibération concernant les délégations qui lui seront consenties par le conseil municipal. Après lecture elle demande l'avis du conseil.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Indemnités du Maire et des adjoints :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut maintenant délibérer pour les indemnités du Maire et des adjoints, l'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur, ce qui correspond à 28.10% de l'indice brut 1027, soit 1 155.06€ bruts.

Pour les indemnités des adjoints, le taux maximal est fixé à 10.89% de l'indice brut 1027 soit 447.64€ bruts.

Le montant de l'enveloppe budgétaire pour les indemnités du Maire et des adjoints s'élève à un total de $1155.06 + 447.64 \times 3 = 2\,497.98\text{€}$ bruts mensuels, soit $29\,975.76\text{€}$ bruts annuels.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Détermination du nombre de délégués au CCAS et nomination des délégués :

Madame le Maire explique que le CCAS est composé de membres du conseil municipal et de membres extérieurs. Il ne peut être inférieur à 8 membres et pas supérieur à 16, sachant qu'il doit y avoir autant de conseillers municipaux que de personnes extérieures, qui, elles, seront nommées par arrêté du Maire ultérieurement. Le Maire est président de droit. Jusqu'à maintenant le CCAS était composé de 8 membres, elle propose donc de laisser à 8 le nombre de membres du CCAS.

Les membres du conseil municipal seront :

- Madame Angèle DIEZ
- Madame Céline MARIE
- Madame Isabelle MENEAU
- Madame Mélanie CHAUVÉAU

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Désignation des délégués aux différents syndicats :

- **2 membres titulaires à la CAISSE DES ECOLES :** Madame Marie-Laure ATGER et Madame Angèle DIEZ, 2 membres suppléants : Madame Mélanie CHAUVÉAU, et Monsieur Laurent NADIRAS.
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT AUTONOME :** Madame Capucine FAIVRE et Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au Parc Naturel Régional du Vexin Français :**
Ce syndicat faisant l'objet de plusieurs candidatures, Madame le Maire met aux voix l'élection des délégués.
Cette délibération est votée à la majorité, soit 9 voix pour Madame Capucine FAIVRE et Madame Marie-Laure ATGER, 2 voix pour Madame Capucine FAIVRE et Monsieur Olivier BOURAND.
Madame Capucine FAIVRE et Madame Marie-Laure ATGER sont élus respectivement titulaire et suppléante.
- **2 délégués à l'EPCC du Château :**
Cette désignation faisant l'objet de plusieurs candidatures, Madame le Maire met aux voix l'élection des délégués.
Cette délibération est votée à la majorité, soit 7 pour Madame Capucine FAIVRE et Monsieur Philippe DESTAILLEURS, 1 bulletin pour Madame Capucine FAIVRE et Monsieur Olivier BOURAND et 3 nuls.
Madame Capucine FAIVRE est élue titulaire, Monsieur Philippe DESTAILLEURS, suppléant.
- **1 délégué à l'association des Plus Beaux Villages de France :** Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au SMSO :** Monsieur François BERTRAND, Monsieur Olivier BOURAND
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au S.M.I.R.T.O.M. :** Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN, Monsieur Laurent NADIRAS
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au SDEVO :** Monsieur Laurent NADIRAS et Monsieur François BERTRAND
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au SIARP :** Madame Capucine FAIVRE et Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN
- **2 délégués titulaires et 2 suppléants au SIEVAM :** Madame Capucine FAIVRE, Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN, Monsieur Laurent NADIRAS et Monsieur François BERTRAND
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au SMGFAVO :** Monsieur François BERTRAND, Madame Céline MARIE

- **1 correspondant Défense** : Monsieur Olivier BOURAND
- **1 délégué au CNAS** : Monsieur Philippe DESTAILLEURS
- **1 délégué pour la commission de contrôle des listes électorales** : Madame Céline MARIE

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité, à part celle pour l'EPCC et le PNR, qui ont été votées à la majorité.

Clôture des budgets EAU et ASSAINISSEMENT à la suite du transfert de compétences :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Magny en Vexin nous demande de délibérer pour la clôture des budgets EAU et ASSAINISSEMENT au 31/12/2025 à la suite du transfert de compétences au SIARP et au SIEVAM à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le budget EAU est clôturé avec un excédent d'investissement de 65 883.71€ et un excédent de fonctionnement de 42 483.30€ soit un excédent cumulé de 108 367.01€

Le budget ASSAINISSEMENT est clôturé avec un excédent d'investissement de 144 970.71€ et un excédent de fonctionnement de 5 707.85€ soit un excédent cumulé de 150 678.56€

Après discussion, le conseil municipal s'accorde sur le fait qu'il faudra prévoir une réunion publique avec les nouveaux syndicats pour une explication aux habitants de La Roche Guyon sur les nouveaux tarifs et le prix de l'abonnement.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Actualisation des tarifs de stationnement pour le parking communal de Port Giffard :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2025-04-13 concernant les modalités de fonctionnement du Parking de Port Giffard, les tarifs de stationnement avaient été arrêtés comme suit :

- Voitures-motos : 2€ les week-ends et jours fériés pendant toute l'année
- Bus : 10€
- Ticket perdu : 10€
- Carte d'accès gratuit : habitants de la commune, salariés des établissements du village
- Pas de carte d'accès pour les locations de courte durée.

Elle explique qu'au vu des évolutions des travaux et du coût mensuel de gestion, il est nécessaire de revoir les tarifs. La gestion sera faite par Facility Park, par le biais d'une convention, pour un coût mensuel de 1 500€ pour un engagement de 2 ans.

La commune a opté pour un système de lecture de plaques d'immatriculation donc désormais il n'y aura plus de tickets.

Après discussion, le conseil municipal propose d'appliquer les tarifs suivants :

Haute Saison : 1er avril - 30 octobre

- Jusque 1h30 - gratuit
- 1h30 - 4h : 3€
- Au-delà de 4h : 4€/jour
- Au-delà de 72h : 10€/jour

Basse saison

- Jusque 1h30 - gratuit
- 2€/jour

Jours spéciaux : Eden, Brocante, Foire aux Vins, Marché de Noël 2€/jour

Tarification spéciale pour habitants de la commune, salariés des commerces et établissements publics :

- Jusqu'à 7 jours : gratuité
- 10€/jour au-delà de 7 jours de stationnement

De plus, un problème avec des bus hors-gabarit a été soulevé car certains d'entre eux rencontrent des difficultés lors de la sortie du parking, ils empiètent sur les parterres de fleurs mais ce problème va être résolu car les parterres vont être repris.
Cette délibération est votée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention avec la Gendarmerie Nationale pour la présence de réservistes sur la commune :

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour la saison touristique, des réservistes de la Gendarmerie Nationale vont intervenir sur la commune pour des missions de sécurisation (patrouilles pédestres, verbalisation, stationnement...) et de la police de la route sur les communes voisines de La Roche Guyon pendant les mois d'avril, mai, juin et septembre.

Ils interviendront seulement les week-ends et jours fériés et le volume de réservistes employés sera de 2 militaires réservistes.

Au vu des critères, le devis s'élève à 34 366€, auxquelles il faut ajouter les frais kilométriques qui s'élèvent à 1 000€.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec un plafond de dépenses de 35 366.80€.

Après discussion, il apparaît judicieux de fixer la plage horaire de présence des réservistes de 10h à 18h. Pour le moment, la commune de Vétheuil ne serait plus intéressée mais il faut en discuter avec le Maire nouvellement élu de Haute-Isle pour savoir s'il s'associerait à La Roche-Guyon, ce qui baisserait le coût.

Cette délibération est votée à la majorité, soit 9 pour et 2 abstentions.

Affaires diverses :

-Madame le Maire informe que le 1^{er} avril, une opération de fleurissement du couronnement du mur du Grimpereau sera faite avec le Parc Naturel Régional du Vexin français, les plantes seront ramenées par le PNR et l'aide des habitants sera évidemment la bienvenue.

-Elle informe aussi de la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantine et de garderie à compter du paiement des factures du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h36.



Le Maire,
Capucine FAIVRE